



Lérrouville Infos n° 17

EDITORIAL

Agir aujourd'hui et demain !

A la lecture de ce nouveau « Lérrouville Infos », vous vous apercevrez que, cette année encore, notre commune ne manque pas de projets : modernisation de l'éclairage public, requalification et sécurisation de la rue de Buez, réfection du stade, rénovation thermique d'un immeuble communal, création d'un arrêt de bus et d'un abribus « Personnes à Mobilité Réduite », remise en forme du rond-point et réflexion sur l'aménagement de la Cité Gérard.

Tout cela est rendu possible grâce à la gestion saine et rigoureuse des finances communales, sans emprunts ni dettes, grâce aussi aux subventions obtenues après la dépose de dossiers.

Bien entendu, tous ces investissements n'influent en rien sur le fonctionnement habituel de notre commune et tout ce qui concourt à la rendre accueillante, vivante et attractive : services communaux, embellissement du village, subventions aux associations et dons aux caisses des écoles, douzaine commerciale et journée du commerce proximité, mutuelle de village, spectacles, itinéraire Donzelli, 4^{ème} étape du Tour de France 2019...

En comptant cette année, on peut dire que cela fait maintenant douze ans que ni les impôts locaux, ni l'eau, ni l'assainissement, ni la plupart des services n'ont augmenté à Lérrouville.

Face à la désertification en zones rurales, Lérrouville dispose d'une gare SNCF avec des trains TER à destination de Nancy, Metz et Bar-le-Duc, bénéficie de l'arrêt des navettes TGV, a un bureau de poste ouvert les matins du lundi au samedi, de nombreux commerces et artisans, des professionnels de santé, une douzaine d'associations, des assistantes maternelles...

En l'espace de quelques mois, dans une conjoncture économique toujours très difficile, plusieurs commerces ont rouvert leur porte : ce qui est signe de dynamisme ! Gage d'espoir et de confiance en l'avenir !

Au chapitre social, le centre communal d'action sociale organise le repas des aînés, offre des aides aux familles pour la restauration scolaire avec un reste à charge, selon le quotient familial, jusqu'à 3 € par repas, des aides pour la fréquentation du centre aéré 4-11 ans, participe au fonds de solidarité logement sur dossiers instruits par le conseil départemental.

Voici, brièvement résumées en quelques lignes, les actions décidées et mises en œuvre par le conseil municipal au service du plus grand nombre et, bien sûr, de l'intérêt général et que je vous laisse, à présent, découvrir.

Alain Vizot, maire de Lérrouville

SOMMAIRE

	Pages
EDITORIAL	1
FINANCES	3
PROJETS COMMUNAUX	5
TRAVAUX	6
DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	7
CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE	11
ACTUALITE CODECOM	12
ENVIRONNEMENT /TRANSPORT	13
REGLES DE BON VOISINAGE	15
LA VIE AU VILLAGE	17
UN PEU D’HISTOIRE	19



FINANCES

Des budgets élaborés pour des projets structurants dont voici les chiffres :

Compte Administratif Commune 2018 :

- Fonctionnement : recettes = 1219527 € ; dépenses = 633451 € ; excédent = 586076€ ;
- Investissement : recettes = 1487382 € ; dépenses = 582349 € ; excédent = 905033 €.

Soit un excédent total de : 1 491 109 €.

Budget Primitif Commune 2019 :

- Fonctionnement : recettes = 1 165 383 € ; dépenses = 810 994 € ;
- Investissement : recettes : 1 828 961 € ; dépenses : 1 828 961 €.

Compte Administratif Eau 2018 :

- Fonctionnement : recettes = 252611 € ; dépenses = 134167 € ; excédent : 118 444 € ;
- Investissement : recettes = 339478 € ; dépenses : 83120 € ; excédent = 256 358 €.

Soit un excédent total de : 374 802 €.

Budget Primitif Eau 2019 :

- Fonctionnement : recettes = 243 455 € ; dépenses = 243 455 € ;
- Investissement : recettes = 465 444 € ; dépenses = 465 444 €.

Compte Administratif Assainissement 2018 :

- Fonctionnement : recettes = 265 314 € ; dépenses = 127 601 € ; excédent = 137 713€ ;
- Investissement : recettes = 335 889 € ; dépenses = 37 223 € ; excédent = 298 666 €.

Soit un excédent total de : 436 379 €.

Budget Primitif Assainissement 2019 :

- Fonctionnement : recettes = 255 380 € ; dépenses = 255 380 € ;
- Investissement : recettes = 364 931 € ; dépenses = 364 931 €.

Compte Administratif Forêt 2018 :

- Fonctionnement : recettes = 113 189 € ; dépenses = 15 993 € ; excédent = 97 196 € ;
- Investissement : recettes = 358 818 € ; dépenses : 13 912 € ; excédent : 344 906 €.

Soit un excédent total de : 442 102 €.

Budget Primitif Forêt 2019 :

- Fonctionnement : recettes = 100 596 € ; dépenses = 100 596 € ;
- Investissement : recettes = 344 906 € ; dépenses : 344 906 €.

Compte Administratif Lotissement 2018 :

- Fonctionnement : recettes = 73 430 € ; dépenses = 54 202 € ; excédent = 19 228 € ;
- Investissement : recettes = 230 857 € ; dépenses = 0 € ; excédent = 230 857 €.

Soit un excédent total de : 250 085 €.

Budget Primitif Lotissement 2019 :

- Fonctionnement : recettes = 94 228 € ; dépenses = 94 228 € ;
- Investissement : recettes = 310 085 € ; dépenses = 15 000 €.

Non augmentation des impôts locaux en 2019 :

Depuis 2008, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux. Ils ont même baissé en 2017 et, en 2019, les taux restent inchangés :

- **Le taux de la taxe d'habitation (TA) reste à 13,82 % ;**
- **Le taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) reste à 11,91 % ;**
- **Le taux de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) reste à 19,13 % ;**
- **Le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) reste à 12,57 %.**

A savoir : le compte administratif indique ce qui a été réalisé et le budget primitif ce qu'il est prévu de réaliser. Depuis 2008, le conseil municipal n'a contracté aucun emprunt, aucune dette. De plus, en 2017, des placements en Obligations Assimilables du Trésor (OAT), arrivés à leur terme, ont réintégré leurs budgets d'origine (budgets « COMMUNE » et « FORET »). Enfin, si la réglementation s'y rapportant le permet, tout projet communal fait l'objet de demande de subventions auprès de l'Etat et/ou des autres collectivités et organismes.

PROJETS COMMUNAUX 2019

7 Projets d'investissement sont à considérer au titre de l'année 2019 :

- la modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune, le matériel actuel étant remplacé par du LED, avec pour objectifs : fiabilité, durée, efficacité et réduction de la consommation et de la dépense ;

- la requalification et la sécurisation de la rue de Buez sur une distance de 740 mètres, avec pour objectifs : un meilleur écoulement des eaux de pluie, limiter les emprises de chaussée afin de modérer la vitesse, faciliter le déplacement des Personnes à Mobilité Réduite, notamment aux abords du cimetière, restituer au maximum la rue aux piétons et aux cyclistes, en particulier aux jeunes allant au stade de foot ;



- la réfection du stade de football et la pose d'une clôture, avec pour objectifs : de meilleures conditions pour la pratique du football, la protection du stade en cours et hors occupation ;



- la rénovation thermique de l'immeuble communal rue Nationale (menuiseries, ventilation, chauffage et plafonds), avec pour objectifs : remédier à la précarité énergétique, réduire la consommation et la dépense en énergie (électricité) ;

- la création d'un arrêt de bus accessible au PMR et la mise en place d'un abribus rue Nationale, en face de la salle des fêtes, à proximité du parking, avec pour objectifs : la sécurité, l'accessibilité, la protection, la signalisation ;

- la remise en forme du rond-point en même temps que l'ADA fait procéder à la mise en place d'un revêtement sur la RD 964 rue Nationale, avec pour objectifs : rénover et garder les mêmes conditions d'accès et de circulation ;

- la mise en place de nouvelles illuminations de Noël, avec pour objectifs : équiper toutes les rues, réduire la consommation et les dépenses.

De même, une première réflexion sera menée au sujet des différentes possibilités de modernisation de la voirie à la Cité Gérard.

TRAVAUX

Requalification et sécurisation de la rue Paul Vautier



Les travaux de requalification et de sécurisation de la rue Paul Vautier se sont achevés au début de l'année. Pour mémoire, ils avaient pour but de restituer au maximum ce secteur aux piétons en aménageant des cheminements piétonniers, de faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite, d'aménager des traversées sécurisées pour les piétons, de limiter les emprises de chaussée au strict nécessaire afin de modérer la vitesse des véhicules, de

« recalibrer » les carrefours avec les rues adjacentes, de créer quelques places de stationnement, ainsi qu'un espace vert composé d'arbustes et de plantes. Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions météorologiques et les délais impartis ont ainsi pu être tenus. Ils avaient lieu sur une partie de rue des plus difficiles, dans un endroit contraint, à proximité immédiate du passage du ruisseau « du fou » en souterrain.

La dépense totale (travaux et maîtrise d'œuvre) s'établit à 244 732,18 € HT et les aides financières à percevoir par la commune représente un montant de 102 499, 87 €.

Modernisation de l'éclairage public



Comme il l'avait été annoncé dans le précédent « Lérrouville Infos », le conseil municipal a fait procéder à l'installation d'un nouvel éclairage public composé de matériels plus fiables, plus résistants, plus efficaces et plus économes en énergie pour un montant total de dépenses de 207 020 € HT auquel s'ajoute un montant de 15 873 € de maîtrise d'œuvre.

Les dispositifs se mettent en marche, le soir, dès la tombée de la nuit jusqu'à 23 heures ou minuit, selon qu'il s'agisse de l'heure d'hiver ou de l'heure d'été, puis diminuent en puissance de 50 % et repassent à 100 % de puissance de 5 heures à l'arrivée du jour, selon une programmation. Auparavant, dans la rue Nationale, la puissance à chaque lampadaire était de 250 W, aujourd'hui, elle est de 85 W à 100 % et la moitié en période de nuit. A la cité Gérard, auparavant, la puissance était de 157 W à chaque lampadaire, aujourd'hui, elle est de 22 W à 100 % et la moitié en période de nuit.

La commune a reçu le soutien financier de la FUCLEM, d'EDF et du GIP Objectif Meuse à hauteur de 80 % de la dépense totale hors-taxe.

Voirie, rebouchage des trous

L'entreprise Chardot doit réaliser le rebouchage des trous dans toutes les rues du village. Elle a déjà commencé à le faire au cours de la dernière semaine du mois d'avril.

Itinéraire Donzelli, églises remarquables



Dans le cadre de la mise en valeur de l'œuvre de Duilio Donzelli, le conseil municipal a fait réaliser un éclairage par projecteur sur les peintures du chœur de l'église et obtenu une subvention du conseil départemental pour un montant de 377,50 €, soit 50 % de la dépense totale estimée.

Le chœur de l'église Sainte-Walburge abrite trois panneaux de la main de Duilio Donzelli, représentant la Résurrection du Christ, une scène de première communion d'enfants et un passage de l'Evangile. Le thème de l'enfance associé à celui de la résurrection évoque le contexte de l'entre-deux-guerres : il faut garder l'espérance malgré les souffrances endurées pour reconstruire le pays en s'appuyant sur la jeune génération.

Amendes de police 2019

Chaque année, le département répartit le produit des amendes de police relatif à la circulation routière entre les communes qui présentent des projets destinés à renforcer la sécurité routière. Cette année, la commune de Lérouvile a présenté plusieurs projets pouvant bénéficier d'une aide financière: aménagement rue Paul Vauthier (mise en sens unique d'une partie de rue ; création d'un espace de stationnement côté gauche), aménagement rue Nationale (mise en place d'un abribus et d'une signalisation, création d'un accès et d'un stationnement Personne à Mobilité Réduite), aménagement rue de la Croix Saintin (marquage zébra devant les écoles de la cité Gérard).

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Subventions 2019 aux associations et aux caisses des écoles

Comme chaque année, le conseil municipal a voté l'octroi de subventions :

- aux associations : 1 500,00 € pour l'ESLC ; 270,00 € pour APPELS, La clé des champs, Bouger pour la Santé, Anciens Combattants d'AFN, Le Goujon Lérouvillois, La Vadrouille, Félics de Cy de là, ACCA ; 650,00 € pour l'ADMR ; 120,00 € pour la Prévention Routière ; 120,00 € pour France Alzheimer ;

- aux 4 caisses des écoles : 100,00 € (95,00 € en 2018) par école.

Pour mémoire, à la participation financière de la commune pour les associations lérouvilloises s'ajoute le prêt gratuit des salles communales.

Mutuelle de village

L'année dernière, le conseil municipal a donné son accord pour la mise en place de « Ma Mutuelle de Village », un contrat groupe à adhésion individuelle et facultative. Depuis, il y a une quarantaine de foyers lérouvillois qui ont adhéré et sont couverts par ce dispositif qui permet de souscrire à une complémentaire santé avec des prestations de qualité à partir de 47 € par mois et au maximum 87 € par mois, quels que soient l'âge et la situation professionnelle. Cela s'adresse, sauf exceptions, aux habitants de Lérouville et à leurs ayants-droits. Pour obtenir des renseignements : Par téléphone : 03 83 90 82 00 ou par e-mail : contact@almutra.fr. Vous pouvez aussi vous renseigner en mairie ou sur le site internet de la commune : www.lerouville.fr

Le 9 juillet 2019, Lérouville accueille le Tour de France



Le 9 juillet prochain, la 4^{ème} étape du Tour de France, reliant Reims à Nancy, 215 km, passera par Lérouville, aux alentours de 14 heures pour la caravane du Tour et aux alentours de 16 heures pour les coureurs. La rue Nationale sera interdite à la circulation de 12 h30 à 16 h 30 et le stationnement dans cette rue sera, quant à lui, interdit de 7 h00 à 19 h00. Toutes les intersections avec la rue Nationale seront bloquées et aucune déviation ne sera mise en service à Lérouville,

comme dans toutes les autres communes meusiennes traversées par le Tour de France. Sur les 2 500 véhicules engagés à l'occasion de l'épreuve, seuls 400 (dont 170 composent la caravane du Tour) empruntent l'itinéraire de la course. Les autres rejoindront Nancy à partir de Reims via l'A 4 et l'A 31.

Concernant les animations en Meuse, il est prévu :

- Un ravitaillement des coureurs à Revigny-sur-Ornain ;
- Un sprint pour le classement de la montagne (maillot à pois) sur la RD 11 au sommet de la côte de Rosières-devant-Bar ;
- Un sprint pour le classement par points (maillot vert) rue Nationale à Lérouville, à hauteur du café-bar de l'Espérance (la mise en place d'un « barriérage » de sécurité pour le sprint uniquement sera assurée par l'organisateur de l'épreuve).

Depuis le 4 février, à l'initiative du conseil municipal et avec les commerçants, les artisans, les présidents d'associations lérouvilloises, se tiennent en mairie des réunions ayant pour but de réserver le meilleur accueil possible au passage du Tour de France dans notre commune.

Ainsi, des décisions et des orientations ont été prises en matière de communication (est républicain, banderoles), animation (totems, jeux anciens), décoration (vélos fleuris, vitrines décorées), restauration (Jack a dit, La caverne, boulangeries, boucher-traiteur, Proxi, comité des fêtes) ... Rendez-vous donc, le 9 juillet prochain, ici, à Lérouville !

Commerce de proximité et animation commerciale

Afin d'organiser comme les autres années, en octobre, une douzaine commerciale avec pour points d'orgue la journée nationale du commerce de proximité et le tirage au sort des gagnants, la commune a rencontré le 17 juin 2019 les commerçants, l'UCIA du pays de Commercy, la communauté de communes et décider avec eux des conditions d'organisation et de réalisation de la 6^{ème} Edition de la Fête du Commerce et de l'Artisanat de Lérrouville.

Lotissement côte de l'Oliat

Situé à proximité de la Cité Gérard et de la forêt de Lérrouville, le lotissement côte de l'Oliat est composé de 12 parcelles entièrement viabilisées (eau, assainissement collectif, électricité, éclairage public...) d'une contenance de 6 ares pour les plus petites et de 7 ares pour les plus grandes. Il reste donc 3 parcelles encore ouvertes à la vente.

Ces parcelles sont commercialisées au prix de 30,00 du m2 TTC. A ce jour, 7 parcelles sont vendues et accueillent des maisons d'habitation. De plus, deux compromis de vente viennent d'être signés.

Demande de report du transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes

Le conseil municipal a pris dernièrement une délibération pour s'opposer au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à la communauté de communes. Il a alors demandé le report du transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026, comme la loi le lui permet.

Achat d'un bois taillis

Grâce à la très bonne situation financière du budget « Forêt » et de l'importance de ses excédents (442 102,00 €), le conseil municipal a donné son accord pour l'acquisition au prix de 50 000 € tous frais compris, d'un bois taillis à Commercy, lieu-dit « La Bergerie », d'une surface totale de 12 ha 70 a, compte tenu de :

- Sa juxtaposition avec la forêt communale ;
- Sa proximité immédiate avec la route forestière et sa plate-forme de retournement ;
- Son excellente accessibilité, tant par la route forestière (3 emprises) que par plusieurs lignes de dessertes forestières ;
- La qualité des arbres s'y trouvant (chênes, hêtres, charmes, merisiers et aliziers) en cours de pleine maturité ;
- Sa position géographique qui permet son intégration immédiate au Plan Communal Forêt 2013-2032 qui préserve les espaces protégés, naturels et environnementaux.



Affouages

Afin de satisfaire les besoins en bois de chauffage des habitants de la commune, il a été proposé la délivrance des produits reconnus en qualité de « bois de chauffage » pour 2018/2019 provenant des parcelles numérotées 18, 30 et 31. Le délai d'enlèvement est fixé au 15 septembre 2019.

Vente de bois façonné

Comme cela se passe depuis plusieurs années, il a été proposé, cette année, du bois façonné aux habitants de la commune ne pouvant ou ne souhaitant pas assumer cette charge de travail au travers des affouages. Le prix au mètre apparent livré a été fixé à : 44,00 € TTC.

Pour ce prix, le bois est façonné, coupé en 1 mètre et livré à l'habitant par un bucheron professionnel.

Opposition à l'encaissement des recettes de ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et le maintien des services publics, considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois et considérant la remise en cause de la libre administration des communes, le conseil municipal refuse l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP.

Titres Payables Par Internet (TIPI)

Il est rappelé que le paiement par internet (www.tipi.budget.gouv.fr) des factures d'eau, des locations de salle, des loyers des logements, remise et garages communaux, du bois façonné est désormais possible.

La commune a pris à sa charge les coûts de création, de développement et d'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

Bureau de poste



Une rencontre a eu lieu le 22 mai 2019 avec les services de la Poste pour faire le point sur les activités développées à Lérrouville : bancaires et distribution du courrier. De même, il a été question des heures d'ouverture du bureau de poste : elles restent inchangées ; c'est-à-dire du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et le samedi de 10 heures à 12 heures.

Arrêts de TER en gare SNCF de Lérrouville

A la lecture des fiches horaires éditées pour la circulation des trains régionaux de voyageurs sur les lignes Metz-Bar-le-Duc et Nancy-Toul-Bar-le-Duc, on se rend compte qu'il y a, chaque jour, plus ou moins une dizaine de Trains Express Régionaux s'arrêtant à Lérrouville :

- 3 TER pour se rendre ou revenir de Metz en 40 minutes (le samedi 2 TER et le dimanche 1 TER, toujours pour se rendre ou revenir de Metz) ;
- 2 TER pour se rendre à Nancy et 3 TER pour en revenir en 50 minutes (le samedi 2 TER pour se rendre à Nancy et 3 TER pour revenir, le dimanche 1 TER pour se rendre à Nancy et 2 TER pour en revenir) ;
- 6 TER pour se rendre à Bar-le-Duc et 5 TER pour en revenir en 20 minutes (le samedi 5 TER pour se rendre à Bar-le-Duc et 4 TER pour en revenir et le dimanche 3 pour se rendre à Bar-le-Duc et 2 TER pour en revenir).



Arrêts des Navettes TGV à Lérrouville

En semaine, le samedi et le dimanche, passant à Lérrouville et s'y arrêtant sur demande, il y a plus ou moins une douzaine de navettes TGV qui se rendent à la Gare Meuse TGV et plus ou moins une douzaine de navettes TGV qui en reviennent.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

En 2018, le Centre Communal d'Action Sociale a réalisé plusieurs actions en faveur de différents publics pour un montant de 2 883.28 € :

- considérant que le portage des repas à domicile (ILCG) contribue à rendre un service à la personne et que ce service a cependant un coût pour chacun de ses bénéficiaires, il verse une participation financière de 0,50 € par bénéficiaire et pour chaque repas livré. En 2018, le montant total versé s'élève à 299,00 € ;

- lors d'une naissance, il propose une somme de 15,00 € pour toute ouverture d'un livret d'épargne au nom du nouveau-né auprès d'un établissement bancaire situé sur le territoire de la commune ;
- sur présentation de pièces justificatives et en fonction du reste à charge, il apporte des aides aux familles inscrivant leurs enfants dans le centres aéré 4-11 ans. En 2018, le montant total versé s'élève à 135,95 € ;
- sur présentation de pièces justificatives et compte tenu du quotient familial, il alloue des aides pour les enfants de la commune fréquentant la restauration scolaire. La communauté de communes assumant dorénavant la compétence périscolaire , elle a fixé le prix des repas demandé aux familles pour la restauration scolaire, selon des critères de ressources à 3,95 €/repas ou 3,85 €/repas ou 3,75 €/repas. Compte tenu de ces choix tarifaires, le CCAS de Lérouville a décidé d'un montant d'aide unique de 0,75 €/repas sur factures acquittées. Ce qui laisse, selon le quotient familial, un reste à charge aux familles lérouvilloises de 3,20 €/repas ou 3,10 €/repas ou 3,00 €/repas. En 2018, le montant total versé s'élève à 1 322,10 € ;
- selon le contenu des dossiers et l'avis des professionnels de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Commercy, il vient en aide sous forme de secours aux familles en grandes difficultés. En 2018, le montant total des aides versées s'élève à 441,10 €.

En 2019, toutes ces actions du CCAS sont maintenues !

ACTUALITE CODECOM

Le très haut débit à Lérouville

Voici les dernières nouvelles au sujet de l'installation du très haut débit. Le référent-responsable en Meuse vient d'indiquer que l'ouverture commerciale du projet était imminente et qu'une réunion publique pourrait alors être programmée prochainement à Lérouville. Il nous a également précisé que la puissance mise à disposition serait de 1 giga bit, ce qui permettrait aux différents opérateurs de proposer à leur clientèle des abonnements offrant des puissances réparties entre 100 méga et 1 giga bit.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site internet : www.losange-fibre.fr.

Parc d'Activités Economiques de l'Aunoie

Composé de 12 parcelles viabilisées, le PAE de l'Aunoie permet et facilite l'installation d'entreprises. A ce jour, deux entreprises, Petit Francis de Pont-sur-Meuse et l'entreprise JPG Construction occupent chacune une parcelle.

Centres aérés

Comme cela avait déjà été annoncé dans le « Lérrouville Infos n° 16, la communauté de communes a pris la compétence extra-scolaire depuis le 1^{er} janvier 2019. Le 18 janvier dernier, s'est tenue en mairie une réunion rassemblant la commune, la communauté de communes, la ligue de l'Enseignement, la Caisse d'Allocations Familiales, Jeunesse et Sports, une directrice de centre aéré, des parents d'enfants fréquentant les deux centres aérés de Lérrouville. Cette réunion avait pour but de faire le bilan des centres aérés organisés par la commune sur l'année écoulée et de connaître l'organisation retenue sur Lérrouville en 2019. Ainsi, reconnaissant la qualité des prestations proposées dans les deux centres aérés, les différents interlocuteurs ont souhaité le maintien des deux dispositifs dans les mêmes conditions. Pour ce faire, il a donc été retenu les dates suivantes :

- Centre aéré 4-11 ans : du 8 juillet 2019 au 16 août 2019 ;
- Evasion Ados 11-17 ans : du 11 au 15 février 2019, du 8 au 12 avril 2019, du 8 juillet au 2 août 2019 et du 21 au 25 octobre 2019.

Les inscriptions se font toujours en mairie et sont dorénavant ouvertes à tous les enfants du territoire de la communauté de communes.

ENVIRONNEMENT/TRANSPORT

Qualité de l'eau potable distribuée en 2018

La synthèse annuelle effectuée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne un certain nombre d'éléments, dont voici la teneur :

- concernant l'agressivité de l'eau, la valeur de l'indicateur est 2 (à l'équilibre) sur une échelle de valeur allant de 0 à 4 ;
- concernant la dureté de l'eau, la teneur en calcium et magnésium est plutôt dure, elle se situe entre 15 et 30 F ;
- concernant les pesticides, ils sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire ;
- concernant les nitrates, les résultats sont conformes (7,30 mg/L pour une limite prévue à 50 mg/L) ;
- concernant les Escherichia Coli/entérocoques, sur 13 analyses, 12 sont conformes et une est non conforme aux limites de qualité mais sans présenter de risque pour la santé des consommateurs, selon l'ARS.

Les résultats des analyses d'eau potable sont affichés en mairie et consultables sur le site internet de la commune.

Nettoyage des deux châteaux d'eau



Le 6 mars 2019, la société Aqua Maintenance a procédé au nettoyage et à la désinfection des réservoirs d'eau potable (2 réservoirs de 150 m³ au château d'eau du Mont et 1 réservoir de 80 m³ au château d'eau du Sud) pour un montant de 1 259,05 € TTC.

Tarification de l'eau et de l'assainissement

Elle est inchangée depuis 2008 (hors TVA et redevances de l'agence de l'eau). Le prix moyen de l'eau en 2018 a été de 1,69 €/m³ TTC et celui de l'assainissement a été de 1,89 €/m³ (soit un total de 3,58 €/m³ TTC pour un ménage de référence avec 120 m³ de consommation annuelle).

Comme les onze dernières années, les élus municipaux ont décidé de ne pas augmenter la tarification de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2019.

Mensualisation des factures d'eau et d'assainissement

Il est rappelé que les usagers du service public de l'eau et de l'assainissement ont désormais la possibilité de régler en plusieurs fois par prélèvement automatique leurs factures.

Pour ce faire, il suffit de signer le règlement financier ayant valeur de contrat de prélèvement : se renseigner en mairie.

Changement de conduites d'eau potable en plomb

En 2019, il est prévu d'effectuer le changement des 6 dernières conduites d'eau potable en plomb. Ainsi, en 12 ans, il aura été changé 107 conduites en plomb pour un montant de dépenses à la charge de la commune de près de 150 000 €.

Changement de compteurs d'eau

Préconisé par l'étude sur l'eau potable, le changement des compteurs d'eau se poursuit en 2019 à Lérrouville. Ainsi, une centaine de compteurs doivent être changés (en 2017-2018, il y a eu 172 changements).

Préconisations de l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable

Les communes de Lérrouville, Boncourt, Pont-sur-Meuse, Chonville-Malaumont, Vadonville, Sampigny et Mécrin ayant rencontré en 2017 une problématique commune d'alimentation en eau potable (absence de sécurisation en période d'étiage sévère) ont décidé de réaliser une étude (financée à 20 % par ces communes, à 10 % par le département et à 70 % par l'agence de l'eau Rhin-Meuse) permettant de définir leurs capacités actuelles de production, ainsi que des solutions de sécurisation à long terme.

Résultat de l'analyse de vulnérabilité réalisée pour Lérrouville :

- catégorie 1 (bonne) car plusieurs ressources.

Le diagnostic des forages de Boncourt, Sampigny et Mécrin indique un bon état de ces 3 forages.

Réalisation de travaux à la suite de l'étude sur l'assainissement collectif

Un marché de travaux, visant au remplacement à neuf de 100 m de conduites d'assainissement, situées rue Nationale et rue Schmit, impactées par des défauts structurels (fissures ouvertes et fermées, ruptures/effondrements), est en cours de traitement (le conseil départemental va prendre à sa charge 15 % du montant des travaux hors taxes).

Les travaux ont pour but d'éliminer des entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement collectif et d'améliorer la collecte des effluents.

Fauchage tardif



Comme cela se fait déjà par la communauté de communes et le conseil départemental, la commune va procéder, elle aussi, au fauchage tardif afin de préserver la biodiversité, la nidification en certains endroits de son territoire.

REGLES DE BON VOISINAGE

Voici quelques rappels pour mieux vivre ensemble !

Propriétaires de chiens, conduite à tenir

Sur la voie publique, afin d'éviter tout accident ou incident, les chiens doivent être tenus en laisse, voire muselés selon certaines races. Les maîtres ne doivent pas laisser aboyer leur(s) chien(s), de jour comme de nuit. D'une manière générale, les divagations d'animaux domestiques sont interdites.

Propreté : La mairie délivre gratuitement des sacs destinés à recueillir les déjections canines. Propriétaires de chiens, n'hésitez pas à venir en chercher !

Travaux de bricolage

Les travaux de bricolage et de nettoyage avec des appareils occasionnant des nuisances sonores (tondeuses, taille haie, motoculteurs, tronçonneuses...) ne peuvent être effectués que :

- *du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00*
- *le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00*
- *le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00*

Feux, arrêté préfectoral

L'arrêté préfectoral n° 200461411 du 22 juin 2004 interdit notamment, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année, à toute personne d'allumer du feu à *une distance inférieure à :*

- *100 mètres des routes ;*
- *20 mètres des chemins ;*
- *200 mètres des habitations.*

Un conseil : plutôt que d'allumer un feu, mieux vaut se rendre à la déchetterie à Vignot qui récupère un nombre important de produits recyclables ou non !

Stationnement gênant, voire interdit de véhicules motorisés

Il est rappelé que le code de la route ne prévoit pas de stationner les véhicules sur les trottoirs à Lérrouville (rue Paul Vautier, rue de la Libération, rue de l'Epichée, rue du 154^{ème} R.I, etc.). Dans notre village, certaines personnes éprouvent des difficultés à se déplacer à pied (personnes handicapées, âgées ou avec une poussette). Aussi, un trottoir occupé par un ou plusieurs véhicules constituera un obstacle qui, parfois, pourra s'avérer infranchissable pour ces personnes. Pensons-y ! Cela pourra peut-être nous concerner directement un jour ou l'un de nos proches ! Il y a souvent à quelques mètres à peine, des places de stationnement libres ! Sachons les utiliser !

Circulation en forêt communale (voitures, quads, motos, scooters...)

Elle est réglementée (vitesse maximale à 30 km/h) sur une des 2 routes forestières et **strictement interdite sur l'autre et sur les chemins et sentiers**, sauf pour les ayants droits titulaires d'une autorisation (ONF, armée, commune, chasse, propriétaires privés, affouagistes).

LA VIE AU VILLAGE

Depuis le dernier Lérrouville Infos, évènements culturels et cérémonies ont émaillé la vie du village. Retrouvez-les avec ces photos.



Cérémonies des 10 et 11 novembre



Spectacle de Noël



Animations à la bibliothèque



Concert du Nouvel An de l'Harmonie de Commercy



Retour de Jordan



Cérémonie des vœux



Chasse aux œufs



Fête foraine et feu d'artifice



Chorale Samm'Chante

En 2018, il y a eu :

16 Naissances

16 Décès

5 Mariages

8 Pacs

Prochains événements

14 juillet : cérémonie Place de l'Hôtel de ville, 11 h 30.

23 août : cinéma, 20 h 30, salle des fêtes, « La ch'tite famille ».

29 septembre : accordéon club Carpentier.

9 octobre : repas des aînés.

11 ou 18 octobre : Souvenir de la déportation, Jean Manchette raconte pour après, salle des fêtes, 20h30.

10 et 11 novembre : cérémonies au parc des Caurettes et place de l'hôtel de ville.

16 novembre : pièce de théâtre de la comédie finnoise, 20 h 30, salle des fêtes.

5 décembre : don du sang, salle des fêtes, 16 h à 19 h 30.

14 décembre : spectacle de Noel pour les enfants.

10 janvier 2020 : cérémonies des vœux, 18 h, salle des fêtes.

24 janvier 2020 : concert du Nouvel An de l'Harmonie municipale de Commercy.

UN PEU D'HISTOIRE

LES CARRIERES DE LÉROUVILLE AVANT LA REVOLUTION

S'il est un village de carriers en Meuse, c'est bien Léroville ! Pourtant, c'est le nom d'Euville qui vient en premier lorsqu'on parle de pierre dans la région. Un paradoxe qui doit beaucoup à un seul homme, Félix Civet. Il fit la fortune d'Euville en s'associant avec deux maîtres-carriers de Léroville : Auguste Crouet et Gustave Gautier.

Tout indique que dans le bassin de Commercy, l'extraction de la pierre a débuté à Léroville, là où le banc de roche est le plus facilement accessible grâce à un important affleurement. La *carrière du Mont* est vraisemblablement la plus ancienne à avoir été exploitée. A cet endroit, le *découvert* est quasiment inexistant ce qui limita considérablement le coût de son enlèvement et donc les coûts d'extraction. Au Moyen Age, pour l'enceinte urbaine de Commercy ou pour les deux châteaux de la ville, les besoins en pierre furent très importants, à livrer dans un délai très court. On ouvrit alors de nouvelles carrières. Elles furent rouvertes à partir de 1708 pour la reconstruction du château. La plupart sont aujourd'hui difficiles à localiser avec précision.

Si son usage est d'abord local, des indices montrent que la pierre extraite à Léroville a pu être expédiée par bateau dès le Moyen-Age au moins jusqu'à Verdun et peut-être plus en aval en encore. Le lieu-dit *Au port*, cité en 1718, atteste d'une activité fluviale bien antérieure à la création du canal de l'Est, et selon toute vraisemblance, liée au transport de la pierre. Ce qui suppose un quai et des chemins, dont un chemin de halage, aujourd'hui disparus.

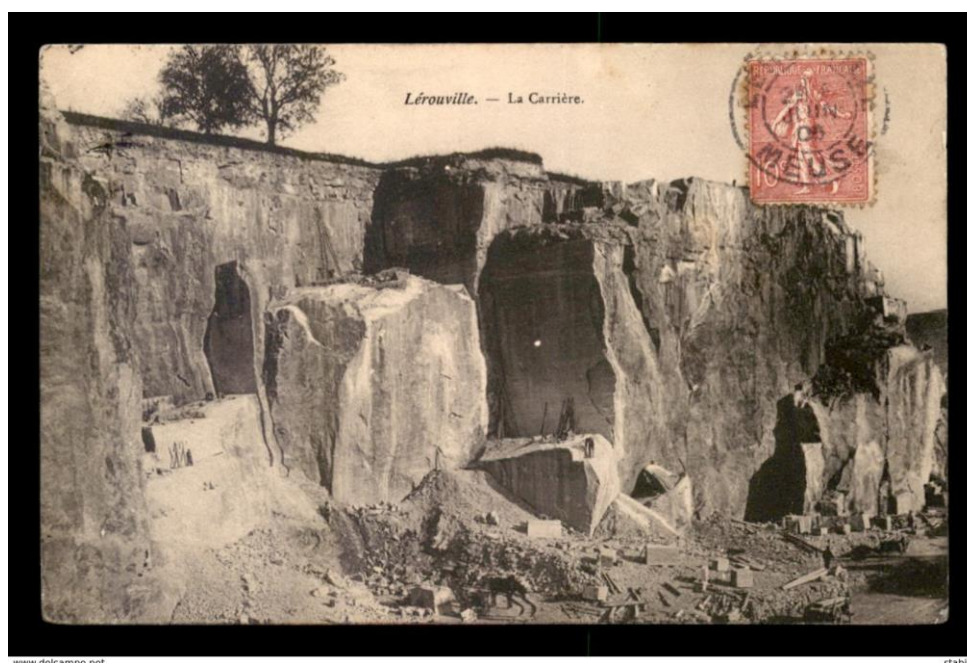
Avant la Révolution, les carrières appartenaient au Domaine. Jusqu'en 1723, année de la mort du prince de Vaudémont, elles relevaient donc du domaine des seigneurs de Commercy. Dans ses registres de comptes, le receveur du domaine indiquait chaque année combien a rapporté la location des carrières, alors appelées *perrières*. La mention *pour mémoire* indique les années où les carrières n'ont pas été louées. Au contraire de ce qui se pratique aujourd'hui, une carrière était exploitée uniquement pour répondre au besoin d'un chantier. Il n'y a pas de pierre en stock.

Lorsqu'un entrepreneur devait construire un bâtiment, il s'adressait au fermier du domaine qui lui louait la carrière d'où il tirera la pierre nécessaire à son chantier. L'entrepreneur recrutait alors une équipe d'ouvriers, les *carrieux* ou *carieurs*, dirigés par un maître carrier, qui se chargeaient de tirer la pierre. Il pouvait aussi diriger lui-même l'exploitation comme put le faire Henri Debout dit *La Violette*, un habitant de Léroville qualifié de *carrier maître masson et tailleur de pierre*.

Pour limiter les frais, les carrieux ne découvraient que les blocs nécessaires, une pratique qui les amenait trop souvent à travailler à l'aplomb d'une masse de terre rendue instable par le dégel ou la pluie et menaçant en permanence de les ensevelir. Il faut attendre 1820 pour que des arrêtés préfectoraux obligent les carriers à reculer davantage le *découvert*.

Les archives du bailliage de Commercy montrent que les litiges ne manquaient pas. Les blocs découverts appartenant au locataire sortant, le locataire entrant devait laisser aux carriers du sortant la place nécessaire pour charger les blocs déjà équarris. Pour les chantiers comme le château, le *découvert* était à la charge du Domaine et donc du fermier du Domaine. Le locataire entrant devait faire faire un état des lieux par un expert pour faire constater que cette obligation n'avait pas été respectée....

Les carrieux sont des ouvriers. Les inventaires après décès montrent des gens pauvres, rarement propriétaire de leur maison et dont les outils constituent souvent la seule richesse. *Trois pinces, deux tranches, un testu, une douzaine de vieux coins l'ensemble estimé à 10 livres, un marteau taillant et une masse de fer ensemble 3 livres* pour Antoine Verneau en 1777, la journée de travail étant alors payée 2 livres. Entrepreneur, Henri Debout a réussi, grâce aux chantiers commerciaux, il est propriétaire de sa maison et de plusieurs terres autour de Lérrouville.



Merci à Monsieur Pierre Briot de nous offrir cette page d'histoire de Lérrouville et de nous faire partager son savoir.